



LE SNUEP-FSU CONFIRME SA PROGRESSION !

Les professeur-es de lycée professionnel ont reconduit leur confiance au SNUEP-FSU.

Avec un taux de participation de 53.89 %, soit une augmentation de 6,36 points, les PLP se sont mobilisés pour dire non à la casse de l'enseignement professionnel public et de ses diplômés.

Les résultats aux élections professionnelles confirment le SNUEP-FSU comme 3^{ème} force syndicale chez les PLP avec une augmentation de 573 voix (+ 0,6). De nombreuses académies progressent en nombre de voix et renforcent ainsi leur représentativité acquise en 2011. Le SNUEP-FSU augmente son nombre de sièges notamment à Nancy-Metz, à Bordeaux et en Corse. Il maintient sa première place à Limoges et Reims et devient première organisation syndicale des PLP à Dijon et Orléans Tours.

Dans un contexte de dégradations des conditions de travail, d'austérité avec la poursuite du gel des salaires, le SNUEP-FSU, fort de son résultat, reste déterminé à imposer avec les personnels un changement de politique éducative, pour une amélioration des conditions de travail et une véritable revalorisation des salaires.

Dans un cadre le plus unitaire possible, le SNUEP -FSU continuera à mobiliser la profession pour obtenir une réelle promotion de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

Dès à présent, le SNUEP avec la FSU appelle les collègues à se mobiliser massivement le 17 décembre lors du CTM pour le maintien des LP-SEP-SEGPA-EREA dans une politique d'éducation prioritaire.

Sommaire

> CP SNUEP-FSU Elections	P 1	> CP SNUEP Aix-M éducation prioritaire	P 5	> Lu au BO	P 9 et 11
> CP SNUEP-FSU la mobilisation	P 2	> CP intersyndical éducation prioritaire	P 5	> CP FSU éducation prioritaire	P 10
> CP FSU éducation prioritaire	P 3	> Action FP de la FSU	P 6-7	> CP FSU Palestine	P 10
> Déclaration et CP FSU élections	P 4	> Audience SNUEP-FSU au ministère	P 8-9	> CP FSU Débats IVG	P 11

FACE AUX ATTAQUES, LE SNUEP-FSU APPELLE À LA MOBILISATION >

Les élections professionnelles sont passées.

Fort de ses résultats, le SNUEP-FSU et ses militant-es poursuivront le combat.

Nous sommes plus que jamais convaincu-es que notre action syndicale ne doit céder ni au choix de l'accompagnement des politiques menées, ni à la tentation du repli corporatiste et encore moins à l'adhésion aux idées réactionnaires.

Le SNUEP-FSU continuera à œuvrer pour défendre le service public d'enseignement professionnel gravement menacé par la politique libérale et austéritaire du gouvernement. Nous continuerons à informer, résister et lutter pour empêcher la destruction de l'enseignement professionnel public.

Le SNUEP-FSU n'a pas cessé d'interpeller le ministère au sujet du Bac Pro GA et des conditions impossibles faites aux élèves et aux PLP y enseignant. Le ministère propose aujourd'hui des modifications des modalités de certification. Ces aménagements proposés en urgence ne sont pas à la hauteur des attentes. S'ils constituent une première modification, ils demandent une réelle concrétisation sur le terrain pour se traduire par un allègement des conditions de travail. Le SNUEP-FSU n'en restera pas là et demande toujours un bilan indépendant et objectif du Bac Pro GA dans toutes ses dimensions (finalités contenues, évaluations).

À la revendication de revalorisation salariale de nos métiers, le ministère, après avoir écarté les PLP de la pondération, répond par des décrets indemnitaires humiliants. **Ces indemnités ne peuvent en rien compenser la perte**

continue de notre pouvoir d'achat, le travail accompli par les PLP et les nouvelles tâches qui chaque jour s'imposent à nous. **Les textes en l'état ne sont pas acceptables.** Nous ne laisserons pas les chefs d'établissement décider du niveau de notre rémunération ! Le SNUEP avec la FSU interviendra pour faire modifier ces textes.

Alors que le SNUEP-FSU n'a de cesse de faire remonter les difficultés et la surcharge de travail liés au CCF, le ministère poursuit sa politique de casse des certifications avec le projet de passage en CCF de l'épreuve de français-histoire du diplôme intermédiaire. Le SNUEP-FSU combattra ce projet.

**Contre
la promotion de
l'apprentissage,
pour
l'amélioration de
nos conditions de
travail, pour
la revalorisation
salariale,
l'unité d'actions
s'impose**

Tous ensemble, il est possible d'inverser le cours de ces politiques. Contre la promotion de l'apprentissage, pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour la revalorisation salariale, l'unité d'actions s'impose

dans l'enseignement professionnel public.

Le SNUEP-FSU soutient les mobilisations unitaires des personnels pour l'éducation prioritaire et appelle les PLP à se mobiliser et à participer massivement au rassemblement du 17 décembre qui se tiendra lors du CTM.

Le SNUEP-FSU se mandate pour que la FSU appelle à la grève début 2015 dans l'éducation sur les questions budgétaires et salariales, les conditions de travail et mais aussi sur les enjeux de l'enseignement professionnel public.

Communiqué SNUEP-FSU
Bureau national, 11 décembre 2014

ÉDUCATION PRIORITAIRE :

La FSU appelle à un rassemblement le 17 décembre >

Communiqué FSU
Les Lilas, 3 décembre 2014

Le projet de nouvelle carte de l'éducation prioritaire continue de susciter inquiétude et mécontentement. Enseignants et parents d'élèves avec le soutien des syndicats de la FSU sont actuellement mobilisés pour conserver ou obtenir les moyens alloués par le classement en REP.

Tous portent une même ambition : bénéficier du soutien de l'éducation nationale pour obtenir des conditions de travail et d'études permettant de faire reculer un échec scolaire assigné à résidence.

Or, si la réforme de l'éducation prioritaire est nécessaire, le périmètre de la nouvelle carte reste insuffisant et ce d'autant que les besoins éducatifs se sont accrus avec la crise sociale. L'enveloppe limitée à 1 082 réseaux ne tient pas compte des besoins réels et ne permet pas de labelliser les écoles et les collèges dont la situation scolaire et sociale relève clairement de l'Education prioritaire. Les familles, qui vivent au sein de ces territoires défavorisés vivent le non classement en REP de l'école de leurs enfants comme un abandon.

Le ministère doit rectifier le tir. Toutes les situations difficiles doivent être

réexaminées et bénéficier de classement REP ou REP +. Et y compris celles où des écoles ou lycées sont, à ce jour, « oubliés »... Seul le label « Education prioritaire » offre les garanties en matière de condition de scolarisation des élèves et d'exercice du métier des enseignants.

Cette instance nationale, demandée et obtenue par les syndicats de la FSU, doit permettre de corriger les injustices avérées : sorties injustifiées, demande d'entrée refusée, écoles primaires non prises en compte, situation des lycées...

Pour cela, la dotation pour l'éducation prioritaire doit être abondée.

« Donner plus à tous ceux qui ont moins », l'objectif est plus que jamais d'actualité. Aucun élève ne doit rester sur le bord du chemin. La balle est dans le camp du ministère.

Pour se faire entendre, la FSU et ses syndicats nationaux appellent à un rassemblement le 17 décembre prochain, jour de la tenue d'un comité technique ministériel consacré au projet de carte de l'éducation prioritaire.

APPEL ET SOUTIEN AUX MOBILISATIONS POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE >

Communiqué SNUEP-FSU
9 décembre 2014

Décidément, les choix des politiques éducatives menées par le ministère sont mauvais. Le ministère présente une carte des REP établie à moyens constants, et qui de plus exclut les lycées. Exclure l'enseignement professionnel de l'éducation prioritaire, c'est ignorer -ou feindre d'ignorer- la dégradation des conditions sociales et de vie de nos élèves et laisser les personnels de l'enseignement professionnel public démunis face aux difficultés grandissantes dans les classes. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'être très inquiets du sort qui sera fait aux lycées professionnels.

Une réforme de l'éducation prioritaire ne peut se réduire au seul périmètre de la scolarité obligatoire. Elle nécessite des moyens supplémentaires dans les LP-SEP-SEGPA-EREA pour permettre une meilleure réussite des jeunes.

Une réforme de l'éducation prioritaire ambitieuse et la promotion d'une formation professionnelle sous statut scolaire de qualité et émancipatrice nécessite des dédoublements systématiques

(dédoublements qui ont disparu avec la réforme du Bac Pro 3 ans), deux professeur-es principaux par classe, la mise en place de moyens pour la vie scolaire et lycéenne, la gratuité des projets et des sorties culturelles et professionnelles, pour les enseignant-es un temps de service de 14 h devant élèves plus 4 h de concertation pour permettre le travail des équipes. Le SNUEP-FSU réaffirme la nécessité d'équipes pluridisciplinaires formées (enseignant-e, médecin, infirmier-e, CPE, assistant-e social-e) au sein de chaque établissement et l'octroi aux personnels de bonifications indiciaires fonctionnelles. Une réforme de l'éducation prioritaire ambitieuse doit également permettre l'entrée dans son dispositif de nouveaux établissements.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU soutient les mobilisations unitaires des personnels qui se tiennent cette semaine et appelle les personnels à participer massivement au rassemblement du 17 décembre qui se tiendra lors du CTM.

Élections professionnelles FP 2014 >

L'engagement des personnels dans ces élections professionnelles de la Fonction publique était un enjeu important dans un climat social morose où les difficultés restent importantes, y compris dans un secteur prioritaire comme celui de l'Éducation.

Les premiers résultats de ce vote professionnel montrent pourtant que, malgré ce contexte, les personnels se sont saisis de ce scrutin pour donner une légitimité aux organisations syndicales en se mobilisant de manière plus importante qu'en 2011.

La FSU s'en félicite à un moment où il s'agit de redonner du sens au dialogue social et répondre aux attentes des personnels. C'est le sens de l'engagement permanent de la FSU et de ses syndicats.

Le ministère de l'Éducation nationale ne s'est pas donné les moyens de construire un climat électoral et des conditions de vote propre à mobiliser l'ensemble des personnels. Chacun sait, depuis le début, que l'enjeu majeur est celui de la participation. Nous regrettons que le ministère, comme l'ensemble du gouvernement, n'ait pas mené la campagne d'incitation pour mobiliser les personnels sur ce vote. Les services

centraux et déconcentrés ont de plus assumé cette tâche sans moyen complémentaire. Ce sont les organisations syndicales qui ont fait le travail d'information et de communication sur les enjeux de ce scrutin dans des conditions pas toujours favorables.

Et si les conditions du vote électronique se sont un peu améliorées par rapport à 2011, le bilan (qui reste bien entendu à préciser) montre que le ministère de l'Éducation nationale n'a pas su anticiper et se doter des moyens et outils nécessaires pour offrir des conditions de vote normales au plus d'1 million de personnels concernés (délais d'acheminement des notices de vote et des confirmations de création des comptes électeurs, absence de bureaux de vote dans nombre de lieux de travail...). Là aussi, ce sont les organisations syndicales qui ont fait le travail d'information et d'accompagnement pour que toutes et tous puissent parvenir à voter.

La FSU reste exigeante sur l'organisation du vote sur le lieu de travail et sur des conditions optimales de vote qui restent un gage essentiel de la démocratie sociale réelle.

la FSU reste une force incontournable malgré un recul >

Les personnels ont une nouvelle fois désigné la FSU comme première force de l'Éducation nationale.

Cependant la FSU prend acte de sa baisse de 5 points aux élections professionnelles du 4 décembre. Elle analysera plus finement ces résultats avec ceux de l'ensemble de la Fonction publique lorsqu'ils seront connus.

Dans un contexte social difficile, dans une période où les avancées nécessaires peinent à se concrétiser et où la politique gouvernementale ne répond pas aux attentes, le résultat de ces élections traduit une forme de repli regrettable tant pour les personnels que pour l'avenir du système éducatif.

La FSU continuera avec force à porter la nécessité des évolutions nécessaires à conduire pour transformer le système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les jeunes et défendre tous les personnels.

Il s'agit maintenant de redonner confiance à tous les personnels pour conduire avec eux les évolutions nécessaires et obtenir des réponses à leurs exigences.

La FSU va continuer d'aller à la rencontre des personnels sur tout le territoire pour mener les débats nécessaires et poursuivre avec eux les actions indispensables.

Déclaration liminaire FSU
Clôture scrutin
Le 4 décembre 2014

Communiqué FSU
Le 4 décembre 2014

ÉDUCATION PRIORITAIRE : POUR QUE LES LP NE SOIENT NI OUBLIÉS, NI SACRIFIÉS >

Communiqué SNUEP-FSU
Aix-Marseille
30 novembre 2014

Le SNUEP-FSU d'Aix-Marseille appelle à la mobilisation unitaire (FSU CGT SNETAA SIAES SUD SGEN) du mardi 9 décembre 2014, pour la défense et l'extension de l'éducation prioritaire.

Nous sommes tous conscient-es que la réussite éducative se joue dès le plus jeune âge et qu'il est crucial de renforcer le dispositif dans le premier degré et les collèges. Néanmoins la réforme de l'Éducation Prioritaire étant envisagée à moyens constants, ce sont les 3 générations lycéennes actuelles qui sont sacrifiées au nom de la rigueur budgétaire et tous les lycéen-nes à venir pour qui les difficultés persisteront.

Et tout cela dans le contexte où les élèves de Lycées Professionnels ont déjà dû subir une dégradation de la qualité de leurs enseignements suite à la réforme du BAC PRO 3 ans.

Le SNUEP-FSU revendique de donner plus aux élèves qui en ont le plus besoin. L'appel au maintien des moyens de l'éducation prioritaire en LP s'inscrit dans cette volonté.

Le SNUEP-FSU réclame :

> l'extension de la carte de l'éducation prioritaire compte tenu d'une paupérisation croissante des populations,

> la baisse des effectifs par classe, condition essentielle à la réussite scolaire,

Une journée académique de mobilisation Mardi 9 décembre >

Les organisations syndicales de l'éducation réclament :

> **l'extension de la carte** de l'éducation prioritaire compte tenu d'une paupérisation croissante des populations,

> **la baisse des effectifs par classe** condition essentielle à la réussite scolaire,

> **l'abandon du projet de sortie** de l'Éducation Prioritaire de nombreux établissements et écoles rattachées à un réseau RSS,

> **le maintien des lycées généraux, technologiques et professionnels dans le dispositif**, ceux-ci jouant un rôle déterminant dans la réussite scolaire des élèves en difficulté,

> l'abandon du projet de sortie de l'Éducation Prioritaire de nombreux établissements et écoles rattachées à un réseau RSS,

> le maintien des lycées professionnels dans le dispositif, ceux-ci jouant un rôle déterminant dans la réussite scolaire des élèves en difficulté,

> La communication immédiate, par le rectorat de la dotation « éducation prioritaire » pour les lycées professionnels,

> l'entrée de nouveaux établissements accueillant le même public,

> le retour du bac pro à 4 ans

Ces mesures doivent être financées par des moyens dédiés, et non par le redéploiement au détriment d'autres établissements.

Le SNUEP appelle à la grève le 9 décembre partout où cela est possible, il appelle à la tenue d'assemblées générales dans les LP pour en décider dans l'unité. Il appelle, avec les autres organisations syndicales signataires de l'appel, les personnels à se rassembler devant les inspections académiques le mardi 9 décembre (pour les Bouches du Rhône le rendez-vous est fixé à 11 heures).

L'intersyndicale se réunira de nouveau mardi soir pour tirer le bilan de la mobilisation et définir de nouvelles perspectives.

Communiqué intersyndical
CGT Educ'action Aix-Marseille, CNT-SO, FSU Aix-Marseille (SNEP, SNES, SNUEP, SNUipp), SGEN-CFDT, SIAES-FAEN, SNETAA-FO, SNFOLC, SUD Education,
Marseille, 28 novembre 2014

[...]
Dans le second degré,
> La communication immédiate, par le rectorat de la dotation « éducation prioritaire » pour les établissements collèges et lycées,
> Le maintien de tous les collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels actuellement dans le dispositif éducation prioritaire, l'entrée de nouveaux établissements accueillant le même public.

Ces mesures doivent être financées par des moyens appropriés, non par redéploiement au détriment des autres établissements.

SEMAINE FSU D'ACTION FONCTION PUBLIQUE >

Malgré les promesses et l'affichage d'une priorité à l'enseignement professionnel, la ministre ne lui accorde toujours pas l'attention et l'intérêt à la hauteur des enjeux qu'il représente. Rappelons qu'il scolarise près d'un tiers de l'ensemble des lycéen-es, majoritairement issus des milieux les plus socialement défavorisés. Il est pourtant un formidable outil au service du développement de la formation professionnelle des jeunes, de leur émancipation, de la lutte contre les sorties sans qualification, de l'élévation du niveau de qualification pour toutes et tous et de cohésion sociale.

Pourtant, la ministre reste sourde aux revendications de la profession : aucun moyen supplémentaire n'a été accordé à la VP sous statut scolaire et aucune remise en cause du BAC PRO 3 ans - dont on peut mesurer aujourd'hui les effets néfastes sur la qualité de la formation des jeunes et sur les conditions de travail des enseignant-es. Alors que le travail d'équipe et les méthodes pédagogiques développées dans nos lycées ont permis la réussite d'élèves les plus éloignés de la culture scolaire attendue, ce travail spécifique des PLP n'est toujours pas reconnu. La refondation de l'école ne s'est pas traduite par une quelconque valorisation de l'EPP qui reste pour l'instant le grand oublié des mesures prises pour l'Ecole !

Pour ne pas sombrer dans l'oubli, le SNUEP-FSU a lancé une campagne cartes-pétitions **pour dire STOP à la dégradation de la voie professionnelle.** Dans le cadre de cette action, le rassemblement du jeudi 20 septembre a été l'occasion de remettre les cartes-pétitions au ministère et de faire enfin en-

tendre la voix des PLP. Reçu en audience, le SNUEP-FSU a dénoncé une fois encore tous les méfaits de la réforme du Bac Pro 3 ans : dévalorisation des diplômes, abaissement du niveau scolaire et professionnel des élèves, mais aussi décrochage, dégradation des conditions de travail des enseignant-es... il a demandé une fois de plus un bilan global de cette réforme.

Aujourd'hui, la ministre a décidé de promouvoir l'apprentissage avant tout. Pour la 1^{ère} fois, elle se donne tous les moyens pour le développer dans les EPLE. Mardi dernier, elle organisait le premier séminaire de l'encadrement de l'Éducation nationale dédié à l'apprentissage dont l'objectif était de lever les freins à son développement dans nos établissements. La récente réforme de la taxe d'apprentissage et la mise en réseau des LP au sein des campus des métiers est en train d'asphyxier la VPP sous statut scolaire déjà fragilisée.

l'EPP qui reste pour l'instant le grand oublié des mesures prises pour l'école !!

NON madame la Ministre !

l'apprentissage ne répond pas à un besoin économique et social. Il répond aux exigences du patronat. Or nous vous demandons d'être avant tout à l'écoute des enseignant-es et des lycéen-nes plutôt qu'à l'écoute « *des besoins en compétences du monde professionnel.* »

Contrairement à vous, madame la Ministre, nous pensons que dans un contexte économique défavorable à l'emploi des jeunes pas ou peu qualifiés, **ce n'est pas le développement de l'apprentissage pour les 1^{er} niveaux de qualification (CAP, Bac pro) qui facilitera l'insertion professionnelle durable des jeunes.**

>>>

*Intervention Jérôme Dammeray
SNUEP-FSU
22 novembre 2014*



Si nous voulons être pragmatiques, comme vous le dites si bien, et penser à ce qu'il y a de meilleur pour chaque élève alors donnons leur les moyens de poursuivre leur scolarité dans l'une des trois voies du lycée et leur garantir ainsi une meilleure insertion professionnelle et des possibilités de poursuites d'études réussies dans le supérieur.

L'apprentissage n'est pas la solution au problème du chômage des jeunes, il n'est pas non plus la solution aux décrochages scolaires, les taux de rupture importants des contrats d'apprentissage sont là pour en attester. Cette orientation voulue au plus haut sommet de l'État est pour nous **une grosse erreur politique !**

Encore une... qui aura de **graves conséquences sur l'avenir de la jeunesse !**

Le SNUEP-FU ne cesse de rappeler que l'enseignement professionnel public sous statut scolaire est un outil plus efficace, moins onéreux et moins discriminant pour répondre à la demande de qualification professionnelle des jeunes. C'est parce que nous partageons en grande partie les objectifs inscrits dans la loi de refondation que nous disons qu'il faut s'appuyer sur le service public de la formation professionnelle initiale et arrêter de promouvoir l'apprentissage.

La ministre annonçait hier son plan de lutte contre le décrochage scolaire avec un financement de 50 millions €/ an sur des fonds européens ... **de qui se moque-t-on ?**

> **Alors que le ministère annonce 620 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans sans diplôme** du second cycle restant durablement en dehors de tout dispositif de formation et 140000 décrocheurs par an.

> **Alors qu'il évalue à 230 000 euros le coût** pour la France d'un élève ayant décroché tout au long de sa vie soit un coût annuel de près de 30 milliards.

Ce nouveau plan de lutte contre le décrochage n'accorde même pas 400 euros par décrocheurs pour leur permettre un retour en formation ...

> **Alors que les lycées sont exclus de tout dispositif relatif à l'éducation prioritaire**, pour le SNUEP-FSU, il est urgent de réinvestir dans le lycée pour permettre le retour en formation de ses jeunes.

L'apprentissage n'est pas la solution au problème du chômage des jeunes

Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à donner des moyens supplémentaires à l'enseignement professionnel public sous statut scolaire pour diminuer le décrochage et per-

mettre le retour en formation sous statut scolaire de ces milliers de jeunes qui sont aujourd'hui sans qualification professionnelle.

Alors ensemble, créons les conditions d'une mobilisation d'ampleur pour enfin obtenir une revalorisation de nos métiers et de nos salaires, une amélioration de nos conditions de travail, la remise en place d'une véritable formation initiale et continue de tou-tes les enseignant-es au service de la réussite de tous les élèves.



Pour l'enseignement professionnel > Offensifs et engagés!

LE SNUEP-FSU REÇU AU MINISTÈRE >

Le SNUEP-FSU a été reçu à la DGESCO le 1^{er} décembre sur CCF, Gestion Administration (GA), Apprentissage et sur les circulaires à venir.

RETOUR AUX ÉPREUVES PONCTUELLES TERMINALES ÉCRITES POUR : Eco-Droit, Eco Gestion, PSE :

La saisine de l'Inspection Générale (IG) a été faite début juillet. L'IG doit proposer de nouvelles définitions d'épreuves. Ces modifications nécessitent la modification du Code de l'éducation dans sa partie réglementaire (D-337-69) pour rattacher les modalités de l'évaluation aux épreuves et non plus aux unités du diplôme comme c'est le cas actuellement. Ces modifications d'épreuves nécessiteront de modifier aussi les arrêtés de 2009 pour l'ensemble des Bac Pro concernés pour chacune de ces disciplines. Ces textes seront présentés à la FIP¹ puis au CSE² (janvier ou février).

Au mieux, ces mesures seront applicables pour la session 2016, au pire 2017.

Le SNUEP-FSU a demandé un retour sur les propositions formulées par l'IG sur la définition de ces nouvelles épreuves avant la présentation en CSL³. La demande du SNUEP-FSU sera proposée au cabinet de la ministre.

CCF MATH/SCIENCES

La DGESCO n'a été saisie d'aucune commande du cabinet pour la simplification des épreuves de maths – sciences. Le SNUEP-FSU ré-interviendra au niveau du cabinet pour obtenir à minima la diminution du nombre de CCF sur l'ensemble du cycle en 3 ans.

LETTRE HISTOIRE POUR LE DI

Nous avons malheureusement eu confirmation que l'IG était saisie par le cabinet pour proposer des modifications en vue de passer cette épreuve en CCF. Nous avons rappelé l'incohérence de cette décision qui a été prise sans consultation des collègues. Le SNUEP-FSU s'opposera à cette décision et interpellera de nouveau le cabinet sur cette question.

FUSION VENTE/ COMMERCE

Deux commissions issues de la CPC⁴ travaillent actuellement sur la

possibilité (ou non) de fusion ou d'un baccalauréat à options concernant ces 2 filières. Les travaux seront présentés lors de la CPC de mars. Pour l'instant aucune décision n'est prise. Chaque groupe de la CPC concernée réécrit leur RAP⁵ au regard des évolutions des 2 métiers distincts. Dans un 2^e temps la DGESCO regardera s'il y a des recouvrements qui permettent (ou pas) de mettre en commun. La DGESCO dit ne pas vouloir faire les mêmes erreurs que sur le Bac Pro GA ...

BAC GA :

Modifications :

Le principe proposé est de passer de l'évaluation de l'ensemble des compétences à l'évaluation de classes de situations. L'évaluation se fera par soudage comme cela est le cas pour les autres Bac Pro. On passerait donc de 55 compétences à évaluer à 13 classes de situations...

Pour les épreuves E31, E32, E33 : ce seront les 9 classes de situations qui seront à évaluer et non l'ensemble des compétences.

Pour l'épreuve E2 : ce seront les 4 classes de situations qui seront à évaluer et non l'ensemble des compétences.

Le passeport de compétences n'a pas été déconnecté de la certification contrairement à ce que demandait l'ensemble (enfin presque) des organisations syndicales. La modification proposée porte sur le fait que seul un extrait choisi par l'élève sera évalué lors des 3 CCF concernés. L'annexe a donc été modifiée.

L'ensemble de ces modifications doivent être soumises au vote du CSE de décembre

Cahier des charges illustré (qui remplace le sujet 0) et communication aux collègues des modifications.

Nous avons alerté la DGESCO sur le fait que les collègues n'ont pas (ou peu) été informés des quelques mesures de simplifications, de *la foire aux questions* sur le site du SCEREN⁶ et ils/elles sont peu à avoir reçu le cahier des charges illustré. La DGESCO s'engage à communiquer sur Eduscol et d'envoyer une lettre aux recteurs à diffuser dans les établissements.

>>>

Audience du SNUEP-FSU
À la DGESCO
Le 1^{er} décembre 2014



Bilan du bac GA

Le bilan n'est pas entamé, la DGESCO reconnaît qu'il ne peut s'effectuer ni par l'IG ni par elle-même. Elle réfléchit à un organisme neutre.....

OUVERTURE DES DISCUSSIONS SUR LE LYCEE

La DGESCO met à jour ses bilans en vue des GT à venir. Elle ne sait pas comment les GT vont se décliner.

APPRENTISSAGE

Le cabinet a demandé à la DGESCO de réfléchir sur le développement de l'apprentissage en EPLE et d'identifier les freins techniques.

Le SNUEP-FSU a rappelé sa demande qu'un bilan des dispositifs concernant mixage des parcours et publics soit fait par le ministère

La DGESCO travaille actuellement sur l'information des jeunes et des familles au collège, le dispositif APB et Affelnet⁷ à adapter à l'orientation vers l'apprentissage, sur des modules de formation pour les enseignants de collège, sur la création de parcours en magistère pour les PLP qui s'orienteraient vers l'apprentissage.

Le SNUEP-FSU a dénoncé une fois de plus les moyens mis en œuvre pour les 10 000 élèves concernés

et, en revanche, l'absence totale de moyens dédiés pour les 600 000 élèves sous statut scolaire !

CIRCULAIRE DROIT OPPOSABLE POUR LES DECROCHEURS (articles 122-2, 122-4)

La circulaire Éducation nationale sera présentée en séance mardi 9 décembre.

CIRCULAIRE PFMP

Elle sera présentée pour la rentrée 2015 (pour rappel, la dernière date de 2000). Si des problèmes émergent dus à une sur-interprétation du nouveau décret stage par les chefs d'établissement la DGESCO enverra une lettre d'instruction aux recteurs.

Elle définira les modalités pour l'Éducation nationale du nouveau décret stage. Y seront inclus des éléments relatifs à l'utilisation des machines dangereuses et aux pôles stages.

- 1- Formation Inter Professionnelle
- 2- Conseil Supérieur de l'Éducation
- 3- Commission Supérieure des Lycées
- 4- Commission Paritaire Consultative
- 5- Référentiel d'Activités Professionnelles
- 6- SCEREM : réseau CNDP/CRDP qui devient CANOPE
- 7- APB : admission post bac et Affelnet : affectation des post 3^e

Lu au BO

Bulletin officiel n°46 du 11 décembre 2014

Formation - stages

Encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

décret n° 2014-1420 du 27-11-2014 - J.O. du 30-11-2014- NOR [MENS1422390D](#)

BTS

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur comptabilité et gestion

arrêté du 3-11-2014 - J.O. du 3-12-2014- NOR [MENS1424911A](#)

BTS

Définition et conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur services informatiques aux organisations, option A solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux, option B solutions logicielles et applications métiers : modification

arrêté du 3-11-2014 - J.O. du 10-12-2014- NOR [MENS1424903A](#)

Concours général des métiers
Baccalauréats professionnels : modification

arrêté du 4-11-2014 - J.O. du 19-11-2014- NOR [MENE1426110A](#)

Pour que l'éducation soit vraiment prioritaire >

La tenue de Groupes de travail départementaux, académiques, et de Commissions techniques académiques, consacrés à la carte de l'éducation prioritaire (EP) pour la rentrée 2015, s'accompagne dans nombre d'académies, d'actions de protestation des personnels et des parents d'écoles, collèges et lycées qui revendiquent de rester en EP ou d'y entrer, tous relevant des critères de l'éducation prioritaire, tous ayant la volonté de disposer des moyens permettant la réussite de tous les élèves.

La FSU et ses syndicats sont pleinement impliqués aux côtés des personnels dans ces mobilisations pour que l'éducation de tous les jeunes soit vraiment prioritaire.

Le Ministère a résisté à ceux qui proposaient de concentrer les moyens sur moins d'écoles, collèges et lycées. Mais plutôt que d'adapter l'offre aux besoins, il a choisi de conserver le même périmètre pour la carte de l'éducation prioritaire. Or, le quota de REP et REP+ attribué à chaque rectorat s'avère quasiment partout très insuffisant. Avec au total 731 REP et 350 REP+, ce n'est même pas un périmètre constant, puisque le choix – indiscutable – d'élargir l'éducation prioritaire à de nouveaux départe-

ments (Mayotte et Guyane), induit des redéploiements au détriment d'autres académies.

Dans un contexte de crise sociale exacerbée tant en zones urbaines qu'en zones rurales, réussir l'éducation est décisif pour construire l'avenir de notre pays et de sa jeunesse. Le gouvernement doit entendre la demande légitime d'un élargissement significatif du périmètre de l'éducation prioritaire, et faire rapidement des annonces en ce sens.

Une dotation supplémentaire inscrite au budget est indispensable afin d'attribuer les mêmes moyens à toutes les écoles, collèges et lycées qui répondent aux critères de l'éducation prioritaire, qu'ils soient ruraux ou urbains. Cela devrait permettre de mener une réflexion constructive sur la carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2015, dans le cadre d'un dialogue social véritable dans toutes les académies.

Le comité technique ministériel que nous venons d'obtenir doit être l'occasion d'apporter les indispensables réponses aux écoles et établissements en lutte, et de débattre sur l'apport d'une éducation prioritaire refondée à l'amélioration de la réussite des élèves.

Communiqué FSU
Les Lilas, 28 novembre 2014

La France doit reconnaître l'État de Palestine >

Le vendredi 28 novembre, les députés français débattront d'un texte invitant le gouvernement à reconnaître l'État de Palestine, puis un vote sera organisé le 2 décembre. Au Sénat une motion allant dans le même sens sera déposée le 11 décembre.

Quatre mois après les attaques meurtrières à Gaza, et alors que la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem Est s'amplifie, remettant en cause sur le terrain la perspective d'un État palestinien viable, la France peut, à l'instar de la Suède, marquer son engagement à refuser la politique du fait accompli israélien.

Cette reconnaissance est certes symbolique et devra se poursuivre par une implication forte de la France et l'Union Européenne, y compris par des sanctions, pour qu'Israël cesse son entreprise de colonisation et

d'occupation. La reconnaissance de l'État de Palestine peut constituer cette première étape dans l'implication de la France pour l'application du droit international comme condition d'une paix juste et durable.

La FSU appelle par conséquent les parlementaires français à voter cette reconnaissance comme viennent de le faire plusieurs parlements européens. Elle appelle au rassemblement organisé par le Collectif National pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens vendredi 28 novembre, à 18h30 place des innocents à Paris pour la reconnaissance par la France de l'État de Palestine.

Communiqué FSU
Les Lilas, 26 novembre 2014

40^{ème} anniversaire de l'ouverture des débats sur l'IVG à l'Assemblée nationale

UN COMBAT TOUJOURS D'ACTUALITÉ >

Communiqué FSU
26 novembre 2014

Après des années de luttes féministes, le 26 novembre 1974 se sont ouverts les premiers débats à l'assemblée nationale qui ont permis l'adoption de la loi Veil le 17 janvier 1975 autorisant l'IVG en France. Ce combat est toujours d'actualité car ce droit est mis à mal par les choix budgétaires des gouvernements successifs qui fragilisent le service public hospitalier.

Comme nous l'avons déjà dénoncé, le dernier rapport de l'IGAS révèle que les femmes affrontent de nombreuses difficultés pour accéder aux services pratiquant l'IVG. Ainsi, la fermeture de centres d'IVG sur l'ensemble du territoire qui a pour corolaire des délais qui s'allongent, ce qui entrave parfois la possibilité de l'acte, les subventions insuffisantes aux associations féministes dédiées à cette cause qui conduisent à des lieux d'informations insuffisants et la non application effective de la loi concernant les mineures participent à remettre en cause ce droit à l'IVG en France.

La loi sur l'IVG, acquise de hautes luttes, permet à de nombreuses femmes de maîtriser leur fécondité

et de ne pas mettre en danger leur vie et leur santé. Elle leur permet notamment de ne pas entraver leur scolarité ni leur carrière professionnelle et participe de leur émancipation.

Pour la FSU, ce droit ne doit pas être remis en cause par des choix budgétaires insuffisants en termes de politiques publiques. La FSU demande que des moyens suffisants soit donnés à notre système de santé publique pour rendre effectif le droit à l'IVG, pour toutes les femmes, sur l'ensemble du territoire. La FSU soutient la proposition de résolution visant à réaffirmer le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse examinée ce jour par l'Assemblée nationale.



Bulletin officiel n° 44, 27 novembre 2014

Lu au BO

Obligation scolaire

Prévention de l'absentéisme
décret n° 2014-1376 du 18-11-2014 - J.O. du 20-11-2014-
NOR MENE1416551D

Suivi et accompagnement pédagogique des élèves

Évaluation des acquis, accompagnement pédagogique des élèves, dispositifs d'aide et redoublement : modification
décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 - J.O. du 20-11-2014-
NOR MENE1418381D

Actions éducatives

Journée anniversaire de la loi

du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État - 9 décembre 2014 circulaire n° 2014-158 du 25-11-2014- NOR ME-NE1427806C

Orientation et examens

Calendrier 2015 de l'orientation et de l'affectation des élèves, du diplôme national du brevet, du baccalauréat, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des brevets de technicien

note de service n° 2014-154 du 24-11-2014- NOR ME-NE1426932N